

7. Rapport annuel du protecteur de l'élève : présence de monsieur Guy Robitaille.
8. Suivi au plan d'action 2017-2018 : présentation de la «classe flexible» par madame Nadine Gauthier, directrice de l'école des Cimes.
9. Correspondance et dépôt de documents.
10. Dénonciation d'intérêts.
11. Adoption des modifications aux bassins de clientèle de l'école de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle.
12. Appui du conseil des commissaires pour la demande d'une construction d'une école secondaire – Arrondissement de Charlesbourg.
13. Adoption du plan d'action 2017-2018 de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des attentes formulées à la direction générale.
14. Adoption de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018.
15. Lancement de la consultation – modification à l'acte d'établissement de l'école du Boisé.
16. Nomination des membres du comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.
17. Dépôt des formulaires de dénonciation d'intérêts des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018.
18. Composition du conseil d'établissement de l'école Saint-Michel.
19. Composition du conseil d'établissement de la Polyvalente de Charlesbourg.
20. Évolution de la clientèle 2017-2018.
21. Rapport du comité de parents.
22. Rapport du comité EHDAA.
23. Rapport du comité exécutif – réunion du 22 août 2017.
24. Rapport des comités du conseil :
 - Comité de vérification;
 - Comité de gouvernance et d'éthique;
 - Comité consultatif de transport;
 - Comité des ressources humaines.
25. Rapport des autres comités :
 - Comité de répartition des ressources;
 - Fondation des Premières-Seigneuries;
 - Arrondissement de Beauport Ville en santé;
 - Comité de gestion du Centre de formation en transport de Charlesbourg.
26. Communication du président.
27. Communication de la direction générale.
28. Questions et commentaires des commissaires.
29. Levée de la séance.

CC-17/18-009

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le conseil des commissaires peut dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 soit adopté tel que déposé.

CC-17/18-010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 15 août 2017.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucune question du public.

7. RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE : PRÉSENCE DE MONSIEUR GUY ROBITAILLE

Monsieur Guy Robitaille, protecteur de l'élève, dépose et fait la lecture de son rapport pour l'année scolaire 2016-2017. Une période de commentaires et de questions s'ensuit.

8. SUIVI AU PLAN D'ACTION 2017-2018 : PRÉSENTATION DE LA «CLASSE FLEXIBLE» PAR MADAME NADINE GAUTHIER, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DES CIMES

Mme Nadine Gauthier, directrice à l'école des Cimes, accompagnée de Mme Caroline Blanchet et de Mme Jessie Deschênes, toutes deux enseignantes, effectuent une présentation de la « classe flexible », implantée dans leur établissement cette année. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Projet de procès-verbal de la séance du comité exécutif du 22 août 2017.
- Rapport annuel du protecteur de l'élève.
- Évolution de la clientèle 2017-2018.
- Transferts obligatoires – inscriptions avant le 1er mai 2017.
- Transferts obligatoires – inscriptions après le 1er mai 2017.
- Comparaison des degrés multiples.
- Message de la rentrée 2017-2018 du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- Formulaire de souscription - Fondation des Premières-Seigneuries.
- Magazine «Passions dans nos écoles».
- Évaluation de la rencontre.

10. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Mme Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

11. ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX BASSINS DE CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE DE L'ARC-EN-CIEL ET DE LA PASSERELLE

CONSIDÉRANT la croissance démographique du secteur nord-ouest de notre territoire, notamment dans le bassin de l'école de l'Arc-en-Ciel;

CONSIDÉRANT que l'école de l'Arc-en-Ciel a atteint sa capacité d'accueil;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'éviter le transfert massif de clientèle, et ce, annuellement;

CONSIDÉRANT les discussions tenues au comité planification, éthique et gouvernance du 30 janvier 2017;

CONSIDÉRANT plusieurs discussions tenues avec la direction concernée;

CONSIDÉRANT les séances de travail avec les conseils d'établissement des écoles de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle, respectivement les 27 mars et 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en séance de travail des commissaires les 7 février et 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries a procédé au lancement d'une consultation portant sur la capacité d'accueil des écoles de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT la consultation des membres du comité de parents lors de la rencontre du 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT la consultation des membres du personnel des écoles de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle notamment lors des rencontres d'information et de consultation du 19 avril 2017 dans chacune des écoles concernées;

CONSIDÉRANT l'assemblée d'information et de consultation auprès des parents des élèves des écoles de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle que la Commission scolaire a tenue le 27 avril 2017 relativement à la capacité d'accueil des écoles de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle;

CONSIDÉRANT la fin de la période de consultation et la date de remise des mémoires au plus tard le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette consultation, tous les mémoires déposés ont été analysés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 12 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Ratté et résolu :

- de retenir le « Scénario D soit de retirer une partie du bassin de l'école de l'Arc-en-Ciel et l'ajouter à celui de l'école de la Passerelle » tel que présenté dans le document d'information et de consultation sur la capacité d'accueil des écoles de l'Arc-en-Ciel et de la Passerelle (document joint);
- que des modalités de transition soient mises en place par les écoles afin que l'intégration des élèves se vive harmonieusement et qu'un accompagnement personnalisé soit mis à leur disposition.

CC-17/18-011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. APPUI DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR LA DEMANDE D'UNE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE – ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

CONSIDÉRANT un essor démographique important sur son territoire et une clientèle toujours en croissance depuis les dix dernières années;

Considérant que l'augmentation de la clientèle pourrait atteindre jusqu'à 40 % d'ici 2025-2026, et ce, selon la prévision de l'effectif produite par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT les données observables de la clientèle qui témoignent d'un manque important de place dans les écoles secondaires à partir de 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la clientèle primaire sur le territoire situé dans l'arrondissement de Charlesbourg et au nord de celui-ci a nécessité la construction de deux écoles primaires, l'agrandissement d'une école primaire en plus d'un changement de vocation du bâtiment Saint-Pierre afin d'en faire une école institutionnalisée qui accueille présentement 900 élèves du préscolaire à la sixième année;

CONSIDÉRANT que des investissements majeurs ont été faits à l'école secondaire des Sentiers afin d'augmenter sa capacité d'accueil, en plus du déplacement de cohortes d'élèves du programme d'éducation internationale vers un autre établissement;

CONSIDÉRANT que les trois écoles secondaires de l'arrondissement de Charlesbourg auront atteint leur capacité d'accueil dès 2019-2020 nécessitant des transferts massifs d'élèves vers des écoles secondaires d'autres arrondissements;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est soucieuse d'offrir à ses élèves une scolarisation le plus près possible de leur lieu de résidence et au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire d'offrir à ses élèves une offre de service éducatif de qualité;

CONSIDÉRANT les analyses réalisées par le service de l'organisation scolaire et celui des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires du 12 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu:

- d'appuyer la Direction générale de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans sa démarche entreprise auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour la construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur de Charlesbourg;
- de mandater M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à faire les démarches auprès des autorités concernées et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

CC-17/18-012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2017-2018 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE, DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DES ATTENTES FORMULÉES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la résolution CC-11/12-121 par laquelle la Commission scolaire a adopté son plan stratégique 2012-2017;

CONSIDÉRANT la prolongation d'une année du plan stratégique pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action est adopté annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Chabot et résolu :

- que le conseil des commissaires adopte le document « Plan d'action 2017-2018 de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des attentes formulées à la direction générale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT que l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique autorise le conseil des commissaires à déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le décret 702-2017 du 4 juillet 2017 concernant les montants annuels maximums pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

CONSIDÉRANT que pour l'année scolaire 2017-2018, la masse salariale à verser à compter du 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 s'élève à 183 022 \$;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors du comité plénier du conseil des commissaires du 12 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu :

- Que la rémunération des commissaires soit déterminée en fonction de la grille suivante :

POSTE	NOMBRE	POINTS/POSTE
Commissaire	16	3,0
Présidence du conseil des commissaires	1	9,5
Vice-présidence du conseil des commissaires	1	1,5

- Que lorsqu'une personne cumule plus d'un poste, elle cumule les points de chaque poste qu'elle occupe;
- Que la valeur de chaque point s'élève à 3 102,07 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
- Que chaque commissaire ait droit à une absence par année scolaire (1^{er} juillet au 30 juin), pour l'ensemble des séances du conseil des commissaires et des séances de travail prévues au calendrier;
- Que les absences des commissaires ne soient pas comptabilisées pour fins de rémunération lors des séances du comité exécutif;
- Qu'au moment où un commissaire s'absente pour plus de 50 % de la durée d'une séance, celui-ci soit considéré absent;
- **Qu'une deuxième absence** sans déduction soit autorisée uniquement pour les motifs suivants :
 - Accouchement (à l'intérieur de 3 semaines précédant ou suivant l'accouchement);
 - Maladie grave ou événement qui nécessite une hospitalisation pour lui ou un membre de la famille immédiate (conjoint-conjointe-enfant);
 - En cas de décès de sa conjointe ou son conjoint, de son enfant, de son père, de sa mère, de son frère ou de sa sœur. En cas de décès de l'enfant de sa conjointe ou son conjoint si cet enfant habite sous le même toit ou qu'il est d'âge mineur.

CC-17/18-014

- Qu'à partir de la deuxième absence, un montant de 200 \$ par séance du conseil des commissaires et séance de travail soit déduit de la rémunération du commissaire concerné, sauf lorsque l'absence est en lien avec l'un ou l'autre des motifs évoqués au paragraphe précédent.
- Qu'à partir de la 3^e absence, la situation soit soumise au président et aux membres des comités de vérification et de gouvernance et d'éthique.
- Que les déductions, le cas échéant, soient effectuées au fur et à mesure des séances du conseil des commissaires et des séances de travail et qu'elles soient versées à la Fondation des Premières-Seigneuries. Il en est de même pour les sommes non déboursées lorsque le poste d'un commissaire devient vacant.
- Que le décret 702-2017 du 4 juillet 2017 s'applique à compter du 1^{er} juillet 2017.
- Que les conditions identifiées à la présente résolution, à l'exception de celles prévues au décret 702-2017 du 4 juillet 2017, s'appliquent jusqu'à la séance du conseil des commissaires qui suit une élection générale tenue en application de la Loi sur les élections scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. LANCEMENT DE LA CONSULTATION – MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU BOISÉ

CONSIDÉRANT la résolution CC-99/00-053 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du 18 janvier 2000 concernant l'adoption des actes d'établissement;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit consulter le conseil d'établissement concerné et le comité de parents lors d'une modification ou d'une révocation d'un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT la demande du Ministère de conserver le code de bâtiment 734043 à l'acte d'établissement, malgré qu'il n'y ait pas présence d'élèves pendant l'année scolaire 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Ratté et résolu:

- que la Commission scolaire adopte, pour consultation, la modification suivante à l'acte d'établissement :
- que les modifications à l'acte d'établissement soient en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2017.

CC-17/18-015

Nom et adresse de l'école	Code école	Code bâtiment	Immeuble ou locaux mis à la disposition de l'école	Ordre d'enseignement
École du Boisé	734043	734043	<u>Du Boisé</u> 651, rue Jacques-Bédard Québec (Québec) G2N 1C5	Préscolaire Primaire – Tous les cycles
		734109	<u>Du Boisé</u> 99, rue Moïse-Verret Québec (Québec) G2N 1E8	
		734065	<u>Le Sommet</u> 120, rue de la	

			Polyvalente Québec (Québec) G2N 1G8	
--	--	--	---	--

- que la Commission scolaire consulte le comité de parents et le conseil d'établissement de l'école du Boisé;
- que la fin de la période de consultation se termine le 4 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'EXAMEN RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la désignation des personnes chargées de l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

CONSIDÉRANT que la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et d'imposer une sanction ne peut être un membre du conseil des commissaires, ni un employé de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le règlement 08/09-01 relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires prévoit que le comité soit formé de trois personnes désignées par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la pertinence de nommer trois membres et un substitut, lesquels pourront faire partie du comité en fonction de leur disponibilité;

CONSIDÉRANT la recommandation des comités de vérification et de gouvernance et d'éthique formulée en août 2017;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélanie Fortin et résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité d'examen relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires, pour une période d'un an :

MEMBRES :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur André Caron
Madame Dorothée Côté

SUBSTITUT :

Madame Mary Norton

CC-17/18-016

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT l'article 6 du « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries »;

IL EST PROPOSÉ par M. Clément Turcotte et résolu d'accepter le dépôt des formulaires de dénonciation d'intérêts des commissaires suivants :

CC-17/18-017

Mme Josée Brassard

Mme Marie-France Painchaud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la résolution CC-06/07-069 adoptée par le conseil des commissaires à l'égard de l'école Saint-Michel, laquelle stipule ce qui suit :

Conseil d'établissement de l'école Saint-Michel :

- 6 parents;
- 4 enseignants;
- 1 personnel professionnel non enseignant;
- 1 représentant du service de garde.
- 2 représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT la résolution CE 16/17-30 par laquelle le conseil d'établissement de l'école Saint-Michel détermine le nombre de représentants;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Lizotte et résolu de modifier la résolution CC-06/07-069 de façon à ce que le conseil d'établissement de l'école Saint-Michel soit ainsi composé :

- 6 membres parents;
- 3 membres enseignants;
- 1 membre du service de garde;
- 1 membre du personnel de soutien;
- 1 membre du personnel professionnel;
- 2 représentants de la communauté.

CC-17/18-018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE LA POLYVALENTE DE CHARLESBOURG

CONSIDÉRANT la résolution CP-97-98-189 adoptée par le conseil provisoire de la Commission scolaire francophone à l'égard de la Polyvalente de Charlesbourg, laquelle stipule ce qui suit :

Conseil d'établissement de la Polyvalente de Charlesbourg ;

- 8 parents;
- 6 enseignants;
- 2 autres personnels;
- 2 représentants de la communauté;
- 2 élèves.

CONSIDÉRANT la résolution 16-17/10-5 par laquelle le conseil d'établissement de la Polyvalente de Charlesbourg détermine le nombre de représentants ;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu de modifier la résolution CP-97-98-189 de façon à ce que le conseil d'établissement de la Polyvalente de Charlesbourg soit ainsi composé :

- 8 membres représentant les parents;
- 6 membres représentant les enseignants;
- 1 membre représentant le personnel de soutien;
- 1 membre représentant le personnel professionnel;
- 2 membres représentant la communauté;
- 2 élèves du gouvernement étudiant.

CC-17/18-019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE 2017-2018

Mme Annie Fournier fait état et commente l'évolution de la clientèle 2017-2018. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

21. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Aucune rencontre.

22. RAPPORT DU COMITÉ EHDA

Aucune rencontre.

23. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF – RÉUNION DU 22 AOÛT 2017

Comme le projet de procès-verbal du dernier comité exécutif a été remis aux membres du conseil des commissaires, aucun rapport n'est requis.

24. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Comité de vérification

Aucune rencontre.

Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre.

Comité consultatif de transport

Aucune rencontre.

Comité des ressources humaines

Aucune rencontre.

25. RAPPORT DES AUTRES COMITÉS

Comité de répartition des ressources

Aucune rencontre.

Fondation des Premières-Seigneuries

M. Turcotte fait état que le tournoi de golf s'est bien déroulé avec un profit amassé de 11 574 \$. Il informe également de l'évènement « Bougeons pour la Fondation », qui aura lieu samedi le 16 septembre 2017, au centre de plein air de Beauport.

Arrondissement de Beauport Ville en santé

Aucune rencontre.

Comité de gestion Centre de formation en transport de Charlesbourg

Aucune rencontre.

26. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Dion a participé aux évènements suivants :

- 17 août 2017 : tournoi de golf de la Fondation des Premières-Seigneuries. Un montant de 11 574 \$ a été recueilli lors de cette activité.
- 25-26 août 2017 : conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- 6 septembre 2017 : rencontre avec monsieur François Blais, député de Charlesbourg en compagnie de madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, au sujet de la demande de construction d'une nouvelle école secondaire dans l'arrondissement de Charlesbourg.
- 12 septembre 2017 : conférence de presse au cours de laquelle le Centre universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale a présenté des pratiques novatrices relatives aux responsabilités des préposés aux bénéficiaires au sein d'une équipe de soins en centre d'hébergement, ainsi que la nouvelle formation intégrée en milieu de travail développée par Fierbourg, centre de formation professionnelle. M. Bernard Brassard, commissaire, était également présent.

Il informe :

- Projet de déclaration des partenaires de l'éducation soumis par la FCSQ concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire.
- Conseil général de la FCSQ des 25 et 26 août 2017.
- Le président de la FCSQ, monsieur Alain Fortier a présenté un mémoire en commission parlementaire le 5 septembre 2017, dans le cadre des consultations publiques sur le projet de loi no 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire.
- Dépôt du plan stratégique du MEES, à venir.

M. Dion rappelle la tenue du Salon des Premières-Seigneuries, le 1^{er} octobre prochain.

27. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Marie-Claude Asselin

- Mme Marie-Claude Asselin fait état des appels reçus au Service des ressources financières en lien avec le compte de taxes. Une diminution de plus de 300 appels a été constatée en comparaison avec l'an dernier. Elle mentionne qu'il y a peu de différence au niveau du nombre de comptes en souffrance au cours des dernières années. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.
- Les personnes associées au projet d'écoles du futur « Lab-école » sont venues visiter certaines écoles de la Commission scolaire, en août dernier. Ces dernières sont à la recherche des meilleures pratiques de réussite pour développer l'expertise québécoise en vue de construire les écoles de l'avenir.
- Elle présente un bilan des actions réalisées par M. Éric Leclerc, coordonnateur à la réussite. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

Monsieur Yves Savard

- M. Yves Savard informe que le magazine « Passions dans nos écoles » a été distribué dans la semaine du 5 septembre à tous les parents de même que dans les établissements. Il fait mention qu'une erreur s'est glissée dans la description des programmes offerts par un établissement secondaire et qu'un encart sera inséré afin de rectifier l'information.

- M. Savard fait état des inscriptions en sports-études hockey dans nos écoles primaires et secondaires. La plupart des écoles vivent une légère hausse des inscriptions. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

28. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

M. Clément Turcotte

- Il informe avoir visité les nouveaux locaux de l'école de l'Harmonie. Il souligne la qualité du travail effectué et l'attrait des locaux éducatifs rendus disponibles.

M. Claude Giroux

- Il mentionne avoir reçu la liste des assemblées générales des établissements le 2 septembre 2017 et que malheureusement, deux écoles avaient déjà tenue leur assemblée générale.

Comme piste de solution, il est proposé par une commissaire de communiquer avec les établissements rattachés dès le mois d'août en vue de connaître ces informations. Mme Martine Chouinard prend note du commentaire formulé.

Mme Nancy Bédard

- Elle fait part d'un programme de ski de fond gratuit pour les jeunes, chapeauté par la Fondation du grand défi Pierre Lavoie et Alex Harvey, dans le but d'inciter les jeunes du primaire à faire du ski. Elle demande à savoir comment une école peut participer à ce projet.

Mme Asselin mentionne n'avoir rien reçu à ce sujet. Elle indique avoir trouvé de l'information sur le site du *Grand défi Pierre Lavoie* à l'effet que 50 % des dépenses pour les skis seraient remboursées. Les parents qui ont de l'intérêt pour ce projet doivent présenter une demande à la direction d'école concernée.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 28.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard